

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Loi Poisson cet été à l'assemblée

La titrisation, la "subprimisation", le prêt des salariés

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 25 juillet 2009

Démocratie & Socialisme

Huit députés UMP, drivés par Jean-Frédéric Poisson, se sont attelés à une nouvelle dégradation des droits du contrat de travail. Un temps, Frédéric Lefèvre les a parasités en proposant que les salariés en congé maladie, maternité ou parental, puissent continuer à travailler. Créant trop de scandale, les amendements Lefèvre ont été rejetés, mais la loi Poisson reste au fond du filet.

Il s'agit d'une « Proposition de loi pour faciliter le maintien et la création d'emplois » vise aussi à accroître la « mobilité », le télétravail, en « transformant le lien managérial encore très pyramidal dans les entreprises françaises ». Elle est en discussion cet été à l'Assemblée.

Accrochez-vous : il s'agit « d'articuler les temps partiels entre eux pour permettre à des salariés d'accéder à des emplois à temps plein partagé ». Votre employeur pourra vous « prêter à but non lucratif » et sera payé mais sans marge bénéficiaire, donc moins cher qu'un intérim. Les « groupements d'employeurs » (il y en a 5000 maxima à ce jour dans ce pays) vont être autorisés dans les entreprises de plus de 300 salariés. Donc les grands groupes pourront dorénavant opérer des transhumances saisonnières, expulser puis récupérer des milliers de salariés, selon les aléas de la conjoncture et de la production. Il n'y aura plus de délit de fausse sous-traitance, de marchandage, de prêt illicite de main-d'oeuvre. Quand ils le voudront, vos actionnaires pourront vous facturer, à l'euro près, à d'autres : ce sera un bon coup pour le prêteur, il dégraissera ses effectifs sans licencier, et pour l'emprunteur, temporaire, ce sera sans frais.

LES SALARIÉS SERONT TITRISÉS, SUBPRIMÉS, MULTI SOUS-TRAITÉS, TONDUS À PLUSIEURS MAINS

Vous serez censé être volontaire... mais essayez donc de refuser !

Ce qui caractérise un « contrat de travail » étant « un lien de subordination juridique permanent », il n'existe pas de « volontariat » en droit du travail. Vous n'aurez pas de vrai choix et devrez aller dans les Alpilles au printemps et au fond de la vallée en hiver. Il paraît que c'est bon pour « le parcours professionnel », même si la crise venue, les entreprises n'étant plus prêtes, elles vous renvoient au troupeau du « pôle emploi » avec le million de chômeurs en cours d'inscription cette année 2009 (Sarkozy, c'est l'homme qui va « chercher le chômage avec les dents », 2000 chômeurs de plus par jour). Vous aurez alors le droit de travailler au logis, car les articles 9 et 10 de cette future loi poussent les « maisons de l'emploi » à promouvoir le « télétravail » : vous serez comme les dentellières du 19e siècle, des « travaillants à domicile », isolés, mal payés, et surtout ne faisant pas partie de ces syndiqués comme on en rencontre dès qu'il y a des groupements pérennes, trop facilement solidaires, de salariés. Peu à peu, en « recodifiant », Medef et UMP essaient de cuire notre droit du travail à petit feu sans qu'on s'en aperçoive. Ne soyons pas moutons.

D'après *Siné Hebdo* n°41 (lire chaque semaine la rubrique travail).